



PRÉFECTURE DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE**

Réunion du 16 juin 2014 – Compte Rendu

• Étaient présents les membres du CSRPN suivants :

- Mmes - Marie-Madeleine SPELLA, géologue
- Cathy CESARINI, cétologue, vice-présidente du CSRPN
- Vanina PASQUALINI
- MM. - Roger MINICONI, ichtyologiste, président du CSRPN
- Jean ALESSANDRI mycologue
- Guilhan PARADIS, botaniste / phytosociologue
- Achille PIOLI, bryologue, spécialiste du patrimoine forestier
- Christian PIETRI, spécialiste de la faune cynégétique
- Jean Yves COPPOLANI, historien du droit
--Michel DELAUGERRE herpétologue
- Gilles FAGGIO, ornithologue, mammalogiste
- Christophe MORI hydrobiologiste
- Hervé GUYOT entomologiste
- M. Antoine ORSINI, Hydrobiologiste

Avaient donné pouvoir :

- Grégory BEUNEUX mammalogiste à M. Gilles FAGGIO
-M. Gérard PERGENT, écologue marin à M. Antoine ORSINI qui donne pouvoir à M. MINICONI à son départ
-Mme Christine PERGENT à M. Christophe MORI

Démissionnaires (courriers reçus avant la séance) :

Jean FERRANDINI
Xavier PERALDI

• Autres personnes présentes (DREAL, membres associés, rapporteurs des dossiers présentés) :

- Mmes – -Marie Luce CASTELLI (OEC)
-Corine PIETRI (OEC)
- Yvelise GAUFFREAU (DREAL)
-Magali ORSSAUD (DREAL)
-Julie CHARAND, (BE Biotope)
-Laure Anne VARESI (CG 2A)



PRÉFECTURE DE CORSE

MM -

- Bernard RECORBET (DREAL)
- Camille FERAL (DREAL)
- Christophe PANAIOTIS (C.B.N.C)
- Frédéric HUNEAU (Universitaire)
- Claude POMPA (maire de Figari)
- Alain SALA (Maire adjoint de Figari)
- Paul THOMAS DES ESSARTS, (CG2A)
- Loïc ARDIET (BE Biotope)

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Roger MINICONI ouvre la séance.

1- Approbation du PV de la réunion du 16/12 2013 :

Roger MINICONI demande aux membres du CSRPN s'ils ont des remarques à formuler sur le PV de la réunion de décembre 2013.

Le P.V. est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du Compte Rendu annuel 2013 :

Roger MINICONI demande aux membres du CSRPN s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu annuel 2013.

Le Compte rendu 2013 est adopté à l'unanimité.

3- Avis sur Cartographie d'Habitats site FR9400574 partie Cargese/Arone (C. Feral/DREAL) :

Après la présentation faite par M. FERAL (à la place du BE, prestataire pour la DREAL, qui n'a pu se déplacer), la discussion est ouverte. M. PARADIS souligne le problème de nomenclature d'un habitat qui met en avant *Clematis cirrhosa*, pourtant très peu présente en Corse et absente du site (citée par le biais d'un habitat). Le CBNC explique que des publications sont en préparation et admet que certaines règles, admises, ne sont pas très satisfaisantes.

M. PARADIS a relevé les mêmes problèmes de nomenclature sur une cartographie à Biguglia (étang). Le CBNC souhaite que le nouveau référentiel soit utilisé.

Avis CSRPN de Corse n° 2014-01 relatif à la Cartographie d'Habitats site FR9400574 partie Cargese/Arone, partie terrestre :

- Avis favorables : 17
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

4- Avis sur la demande de dérogation d'espèces protégées projet SM 2 (M ORSSAUD /DREAL) :

Ce dossier a été présenté à la commission mer du mois de mai. Comme le dossier n'est pas vraiment porté par un laboratoire scientifique ou universitaire, celui-ci devrait au moins être accompagné de la présentation des résultats des expérimentations précédentes. Concernant les posidonies, la technique de ramassage et le nombre de spécimens concernés 2000 graines et 2000 épaves (diminué par rapport à la demande de 16 000 de chaque), n'affecteront pas l'espèce ou son



PRÉFECTURE DE CORSE

environnement (ce qui ne serait pas le cas pour la cymodocée) surtout que la plupart des plages seront nettoyées pour l'été (donc pas de possibilité de reprise dans le système naturel par la suite!). De plus compte tenu qu'aucun dossier modifié n'a été présenté pour ce CSRPN et que la période de ramassage printemps 2014 est passée, il est préférable de se prononcer sur un dossier modifié d'ici la récolte d'automne prévisionnelle.

Vote unanime : Dossier à repasser une fois les rectifications apportées

5- Avis sur la demande de dérogation à des fins scientifiques présentée par l'UMS STELLA MARE.

La demande de dérogation présentée porte sur le prélèvement d'individus de l'espèce *Patella ferruginea*, mollusque protégé qui avait fait l'objet d'un premier avis en décembre 2013. Ce dossier a fait l'objet d'un nouvel examen en commission Mer le 16 mai 2014. La commission a émis un avis favorable

Sur la base du rapport de la commission Mer, le CSRPN se prononce sur le dossier :

Avis CSRPN de Corse n° 2014-02 relatif à un prélèvement de Patelles géantes (*Patella ferruginea*) à des fins scientifiques :

non participations au vote :	5
Avis favorables :	11
Avis défavorables :	0
Abstentions :	1

6- Avis sur demande de dérogation Tortue d'Hermann , déviation de Figari (CG 2A + Mairie de Figari)

Le dossier est présenté par le Conseil Général de Corse du Sud, porteur du projet en présence du Maire de la commune, M. Pompa et son adjoint, M. Sala. La justification du projet est présentée ainsi que l'historique, dont le premier passage en CNPN (avis défavorable). Après la présentation du dossier et des mesures proposées la parole est donnée aux membres du CSRPN.

Antoine ORSINI signale qu'il a reçu copie (comme tous les autres membres du CSRPN) d'un courrier d'engagement du maire s'engageant à l'abandon du projet d'urbanisation, il estime que c'est un peu gênant. M. Pompa explique qu'il veut ainsi montrer la volonté de la commune de maintenir l'agriculture sur la zone (des critiques sur cet aspect avaient été formulées par le CNPN, précise la DREAL). Gilles FAGGIO note des impacts sur l'agriculture; il demande en quoi le dossier et les mesures d'atténuation sont différentes du dossier présenté au CNPN.

Le CG 2A et la DREAL précisent bien les différences, notamment sur l'avenir des terrains « enclavés » qui resteront agricoles ainsi que la mise en place d'un passage spécial nommée tortue-duc à titre expérimental (aucun retour d'expérience en la matière, à ce jour). M. DELAUGERRE a pris l'attache d'un expert (M. CHEYLAN) qui considère que les tortue-ducs sont inutiles parce qu'inefficaces et recommande donc de ne pas en établir tout comme de ne pas étanchéifier la chaussée. En cas de présence de l'espèce sur la route les automobilistes ou les passants peuvent s'arrêter pour la déplacer.

M. RECORBET note que ce type de comportement est accidentogène et pas vraiment souhaité.

Il insiste sur le caractère expérimental sur une certaine durée avec un suivi par marquage/GPS.

Au cas où ça ne marche pas on peut toujours ouvrir les clôtures (le processus inverse est plus délicat) ; il serait donc dommage de se priver de cette expérimentation pour le futur.

Concernant les mesures compensatoires, Michel DELAUGERRE considère que le CG 2A n'a pas été bien conseillé. La zone d'APPB et de gestion autour de Ventilègne est plutôt pentue et exposée aux influences marines. Il y a des Tortues mais c'est marginal. La création de clairières va favoriser les



PRÉFECTURE DE CORSE

sangliers; il préfère proposer l'achat d'environ 40 ha (4 ha d'emprises du projet X 10 en compensation) dans la plaine, à proximité du projet.

M. POMPA indique que cette proposition n'est pas réaliste, il y aurait une opposition farouche aux acquisitions-préemptions. M. SALA indique que la commune s'engage sur l'ensemble de la plaine à créer une ZAP (Zone Agricole Protégée) et estime cette mesure suffisante.

M. COPPOLANI ne voit pas l'intérêt d'un achat, une ZAP lui paraît suffisante. Hervé GUYOT note que les talus seront des biotopes favorables à *Saga pedo* (Sauterelle Magicienne dentelée, protégée et signalée dans la plaine de Figari, très rare en Corse). La DREAL demande à ce qu'une note écrite soit fournie par l'expert cité par M. DELAUGERRE.

M. PIETRI suggère que du fait que l'on est dans l'expérimental, il serait recommandable de mettre en place des passages à tortues uniquement sur le tronçon neuf puis établir un suivi comparatif sur 5 ans entre tronçon équipé et tronçon non équipé (marquage de spécimens avec GPS). L'économie faite sur le non équipement du tronçon en ASP (Aménagement Sur Place) permettant au CG 2A de financer le suivi.

Par ailleurs la mise en place de clôtures de chantier est considérée comme inutile par le CSRPN.

Ce premier volet (atténuation des impacts) fait l'objet d'un premier vote par le CSRPN :

Avis du CSRPN de Corse n° 2014-03, déviation de FIGARI, mesures atténuation des impacts ; sur la proposition de M. PIETRI (Tortues-ducs et leur suivi)

-Avis favorables : 12
- Avis défavorables : 2
- Abstentions : 1

Mesures compensatoires : M. DELAUGERRE, compte tenu des remarques exprimées propose un Arrêté Préfectoral de Biotope supplémentaire proche du projet et dans la ZAP d'environ 40 ha.

Un consensus se dégage sur une proposition du Président, qui regroupe des mesures d'accompagnement et de compensation. Le vote est proposé sur cette proposition.

Avis du CSRPN de Corse n° 2014-04, déviation de FIGARI, mesures d'accompagnement et compensatoires ; Arrêté Préfectoral de Biotope supplémentaire proche du projet et dans la ZAP d'environ 40 ha , tout en maintenant le projet d'APPB et de gestion sur les terrains communaux de la Testa (157 ha, mesures 7, 8 et 9 du dossier)

-Avis favorables : 16
- Avis défavorables : 0
- Abstentions : 1

7 – Point sur les démissions et les candidatures au CSRPN :

Roger MINICONI fait le point sur les démissions survenues récemment. M. GAMISANS a démissionné fin décembre, M. FERRANDINI, en mars 2014 et M. PERALDI en début juin 2014. La DREAL indique qu'ils seront remplacés, si possible dans leur spécialité. Déjà deux candidats potentiels se sont manifestés dont M. HUNEAU qui assiste à la séance en tant qu'observateur.



PRÉFECTURE DE CORSE

La DREAL rappelle que le CSRPN n'émet pas d'avis formels sur les candidatures (ce n'est pas prévu par les textes) mais que ses remarques sont les bienvenues et souhaite que le CSRPN s'exprime.

Le Président demande à M. HUNEAU de se présenter et d'exposer ses motivations.

M. HUNEAU présente son profil professionnel et explique ses motivations à intégrer le CSRPN. Angélique QUILICHINI n'a pu assister au CSRPN mais est candidate (courrier lu en séance) en remplacement de M. GAMISANS (d'autres candidats potentiels avaient été sollicités par la DREAL sur les conseils du CBNC mais n'ont pas donné suite). Bien que le profil de Mme QUILICHINI ne soit pas rigoureusement celui du candidat sortant, le CSRPN ne voit pas d'obstacle à sa candidature.

La candidature de M. HUNEAU est aussi accueillie favorablement. Le CSRPN suggère à la DREAL de solliciter la candidature de M. Pascal OBERTI, économiste de l'environnement, dont le profil correspond parfaitement au poste vacant. La DREAL contactera donc M. OBERTI puis transmettra pour avis ces candidatures au MNHN et au président de l'exécutif (avis obligatoires) sous couvert du SGAC.

Nota Bene : après la réunion, M. Pascal OBERTI, contacté, a déposé sa candidature ; les 3 dossiers de candidatures ont donc été transmis pour avis au MNHN avec avis favorable de la DREAL.

La transmission du dossier à la CTC est en cours.

8 – Présentation de de l'avancement de la démarche SRCE/TVB (OEC)

Présentation par Mme CHAURAND (BE Biotope), prestataire, et ML CASTELLI (OEC) pour l'agence de l'aménagement durable et de l'urbanisme

Le Bureau d'études Biotope, prestataire de l'OEC a travaillé en collaboration avec le Groupe chiroptères Corse et le Conservatoire d'espaces Naturels de Corse.

Le planning d'avancement de la démarche est présenté.

Suite à la présentation, les membres du CSRPN posent quelques questions.

M. PARADIS demande pourquoi le Taravo n'apparaît pas dans le document ?

L'OEC indique que seules les listes 1 et 2 sont concernées, pour les poissons, par rapport à la méthodologie nationale. La flore et habitats ne sont pas intégrés dans la méthodologie pour le moment. M. PARADIS estime qu'il y a réellement des oublis.

M. ORSINI fait des remarques sur les ripisylves qui sont très importantes. L'OEC indique que les réservoirs biologiques des cours d'eau, de l'ancien SDAGE sont opposables.

IL demande quelles cartes vont être produites et à quelle échelle ?

L'OEC considère que la cartographie au 1/100 000ème est mal adaptée pour une opposabilité , il en est de même pour les corridors écologiques.

Concernant le Kriegeage, M. PIETRI demande à ce que le Lièvre de Corse soit pris en compte. La DREAL précise qu'elle a demandé à l'OEC de revoir la grille de Kriegeage car elle comporte des oublis par rapport à la liste de référence officielle et aux données géo référencées disponibles (par ex plaine de Figari avec les orthoptères) ; ce sera fait.

M. DELAUGERRE considère que le travail tient globalement la route.

L'OEC informe le CSRPN que son président est membre du comité de pilotage ce qui permettra de poursuivre l'accompagnement du travail en cours.

9 – Présentation par Michel DELAUGERRE de ses travaux scientifiques sur les Geckos

M. DELAUGERRE expose ses travaux conduits sur deux espèces de Geckos sur plusieurs îlots de la pointe du Cap Corse, en particulier la Giraglia. La présence de la Tarente sur un seul bâtiment de ce site notamment suscite des hypothèses quant à la colonisation et la cohabitation avec le Phyllodactyle. Les travaux sont ou seront publiés prochainement. Les autres membres du CSRPN



PRÉFECTURE DE CORSE

sont invités à présenter, si ils le souhaitent, leurs travaux scientifiques dans le cadre du CSRPN et de manière synthétique, un petit espace temps leur est dédié, conformément au souhait de tous.

10- Patrimoine Géologique ; point d'avancement et présentation d'une publication (M. M. SPELLA)

Lors des dernières journées nationales du patrimoine géologique, qui se sont tenues à Caen en octobre 2013, Michelle et Jean Ferrandini, qui y ont participé et ont représenté la CRPG de Corse, ont à cette occasion, fait une présentation orale de l'état d'avancement de l'inventaire du patrimoine géologique de la Corse.

Dans le cadre de la publication des actes de ces journées nationales, la CRPG a donc rédigé un article : « *Le patrimoine géologique de Corse: état actuel de l'inventaire et perspectives* ».

Compte tenu de son état d'avancement, l'inventaire, comprenant à ce jour 38 sites, devrait pouvoir être présenté pour avis et validation au CSRPN au plus tard fin 2014. Cette liste constitue une première phase de l'inventaire.

Pour mémoire, parmi ces sites, 11 présentent un intérêt international, 18 national et 9 régional, se rapportant à différentes thématiques (*pétrographie/minéralogie, sédimentologie/paléontologie, hydrogéologie, mines et carrières, paysages et musée*) et à différentes typologies (*affleurements, cavités...*). Ils ont tous contribué à la compréhension de l'histoire géologique de la Corse (ex. dérive du bloc corso-sarde...).

10 – Avis sur les nouvelles missions du CSRPN en matière de dérogation espèces protégées (suite sondage et envoi d'une proposition par la DREAL dans le cadre de la réforme CNPN).

Sur la base de la note rédigée par la DREAL le CSRPN la DREAL a proposé au CSRPN d'émettre un avis.

Avis du CSRPN de Corse n° 2014-05, sur le rôle futur du CSRPN dans les demandes de dérogations (sur la base de la proposition DREAL)

- Avis favorables : 14
- Avis défavorables : 0
- Abstentions : 0

avec nécessité absolue de créer une commission Terre avec la désignations de rapporteurs Flore et Faune (à chaque fois 1 titulaire et 1 suppléant). Les candidatures seront reçues par Bernard Recorbet à la DREAL.

11– Point d'avancement sur les ZNIEFF Mer (M. ORSSAUD/DREAL)

Avis consécutif au travail de la commission mer du 16 mai

Une question est posée concernant les oiseaux marins (espèces déterminantes?). Actuellement, aucun oiseau marin n'est déterminant dans la méthodologie (pour la nidification en terrestre ce n'est pas le cas)

12-Natura 2000 en Mer (M. ORSSAUD/DREAL)

Avis consécutif au travail de la commission mer du 16 mai



PRÉFECTURE DE CORSE

La commission Mer a validé les travaux. Roger MINICONI demande quand les DOCOB seront opérationnels ?

Pour le grand Herbier et le golfe de Porto-Vecchio, ce sera 2015.

Questions/informations diverses :

A/ La Ministre de l'Ecologie a signé le lancement de la phase d'études du parc marin de Corse.

B/ Profil environnemental ; demande d'1 exemplaire papier à chaque membre du CSRPN ; ce sera fait.

C/ Atlas du Paysage : le CSRPN souhaite être destinataire d'une version papier lorsqu'il sera édité ; la DREAL prend bonne note de cette demande.

D/ Mares temporaires méditerranéennes ; on en est à environ 90 mares décrites sur la Corse (L. SORBA de l'OEC a encore découvert un nouveau site près de Piantarella) ; M. PARADIS signale des remblais sur mare temporaire à Palavese, Alzu di Gallina/Porto-Vecchio (gravats) ; il est urgent d'agir

* *Nota Bene* : suite à cette information l'OEC et la DREAL ont convenu d'une stratégie d'intervention ... affaire à suivre

Le président remercie les participants à cette séance et clôture la réunion à 17 h en.

Le Président du CSRPN

M. Roger MINICONI